

de voir les fonds s'épuiser, et le gouvernement devenir ainsi incapable de tenir ses engagements envers les chômeurs et envers ceux qui, par contrat, ont des droits sur cette caisse.

Une voix: La campagne de la panique!

L'hon. M. Martin: Oui, si l'honorable représentant opte pour cette interprétation. Mais estime-t-il, lui qui vient des provinces de l'Atlantique où près de 15 p. 100 de l'effectif ouvrier est sans travail, qu'il n'appartient pas aux députés siégeant tant dans l'opposition que sur les banquettes ministérielles, de bien faire comprendre au gouvernement la gravité du problème et de lui montrer qu'il continue à s'occuper de ce problème avec des moyens insuffisants et débilés?

L'hon. M. Starr: Le député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Martin: Lorsque j'aurai terminé mon discours.

L'hon. M. Starr: Vous ne voulez pas entendre certains chiffres?

L'hon. M. Martin: Si, mais je veux mettre à profit tout le temps qui m'est accordé pour bien faire comprendre au gouvernement...

L'hon. M. Starr: Je ne veux que citer les chiffres exacts.

L'hon. M. Martin: Dans ce cas, très bien.

L'hon. M. Starr: Le représentant a déclaré que le chômage avait fait, entre les mois de décembre et de janvier, environ 134,000 victimes de plus. Ne sait-il pas que 108,000 personnes, sur ce nombre, occupaient des emplois de caractère saisonnier?

L'hon. M. Martin: Le ministre sait parfaitement que cela peut très bien paraître au profane sur papier mais que ce n'est pas une façon de faire face au problème. Il dit: Considérons l'accroissement réalisé dans l'emploi—c'est un accroissement modeste. Ce que l'honorable représentant ne fait pas, c'est de placer l'accent là où le président Kennedy et les administrateurs du ministère du Travail des États-Unis le placent: ces derniers déclarent que la situation doit inquiéter le gouvernement aussi longtemps qu'il y a un travailleur en chômage.

L'hon. M. Starr: C'est l'attitude que nous avons toujours prise.

L'hon. M. Martin: Le ministre du Travail glisse sur le nombre des sans-travail. Il revient toujours aux aspects positifs de la situation, si limités soient-ils. Je lui ferai remarquer que plus d'un demi-million de Canadiens et de Canadiennes chôment, d'après les données statistiques que je viens de citer,

[L'hon. M. Martin.]

et que le gouvernement, n'ayant pu formuler des programmes conformes à l'assurance qu'il a donnée lors des dernières élections générales, mérite d'être condamné par la population canadienne—qui ne manquera pas de le faire dès que la prochaine consultation nationale aura lieu—pour avoir laissé trainer et croître, année après année, ce problème social et économique, sans avoir pris les mesures efficaces qui s'imposaient pour y obvier.

Quel programme le gouvernement a-t-il présenté pour remédier au chômage? Rien que le programme annuel des travaux d'hiver, de courte portée. Chaque année, le ministre le modifie légèrement, suivant les propositions des maires canadiens ou des membres de l'opposition. Mais le programme des travaux d'hiver n'est pas en soi le programme qui fera disparaître nos difficultés en ce qui concerne le chômage. Ce n'est pas un remède qui s'attaque à la racine du problème. J'ai en main une résolution adoptée en date du 2 août 1961 par le conseil municipal de Windsor.

Une voix: Remontez à 1956.

L'hon. M. Martin: Si l'on se reporte à 1956, on constate que le Canada traversait alors une période de prospérité. Les échanges commerciaux avec d'autres pays étaient alors très nombreux. Le Canada avait alors beaucoup de prestige parmi les autres pays du monde. Je puis affirmer à l'honorable député que même s'il ne nous est pas possible de revenir à 1956, nous reviendrons bientôt au gouvernement qui a créé les conditions de 1956.

Voici la recommandation, la proposition positive que le conseil de ville de Windsor a faite. Elle est adressée au gouvernement et à tous les membres du Parlement et vise à apporter une solution plus permanente à ce problème. Pour autant que je sache, le gouvernement n'a aucunement réagi devant cette proposition. Elle contient certaines choses sur lesquelles le chef de l'opposition, en particulier, cherche depuis des années à attirer l'attention de la Chambre. Je vais donc lire cette résolution et j'invite le ministre à nous dire maintenant, en pensant à l'état de chômage qui sévit dans la ville de Windsor, ce que le gouvernement entend faire pour donner suite à cette proposition. Je lui demande de nous dire ce qu'il entend faire à propos de recommandations soumises par le professeur Bladen il y a plus d'un an, recommandations qui ont été transmises au gouvernement actuel mais qui n'ont mené à rien, tout comme n'ont mené à rien les recommandations faites par d'autres commissions royales d'enquête, instituées dans le but de détourner l'attention du public du problème immédiat.